

[Text]

vosre intention d'informer la population par toutes sortes de moyens à votre disposition. Avez-vous l'intention, pour ce faire, d'avoir recours au nouvel organisme qui a été fondé récemment et qui s'appelle «Information Canada»?

**M. Côté (Longueuil):** Non, nous n'avons pas envisagé la possibilité d'avoir recours à cet organisme, plus que n'importe qui peut-être, nous avons nos propres moyens d'information. Bien plus, je dirais que si «Information Canada» avait besoin de quelqu'un pour fournir des renseignements au contribuable il pourrait se servir de notre équipement, parce que nous sommes peut-être les mieux équipés à cet égard. Je désire faire une correction, c'est que je ne veux pas défendre ici le contenu du Livre blanc. Si on me pose des questions, je ne peux pas dire: «C'est cela que nous voulons faire.» Ce sont des propositions qui sont devant vous. C'est à vous, du Comité, de juger si elles sont nécessaires ou non et de faire les recommandations qui s'imposent. Vous savez beaucoup mieux que nous ce que les Canadiens pensent actuellement des réformes que l'on a proposées et nous attendons beaucoup du rapport que vous ferez à la Chambre, avant qu'une décision soit prise.

**M. Leblanc (Laurier):** Pour ce qui est des professionnels, il y a dans les propositions du Livre blanc deux points; on changerait la façon de comptabiliser leurs recettes et il est question de les rendre imposables, tant pour les comptes recevables que pour les travaux en cours. Or, quant à ces derniers, pensez-vous que votre ministère aurait certains problèmes à évaluer les travaux en cours d'un médecin, d'un avocat, d'un dentiste, d'un architecte, d'un ingénieur ou d'un comptable, et ainsi de suite? Est-ce que cette évaluation des travaux en cours ne crée pas en fait un problème assez ardu et difficile à régler ou peut-être est-ce facile? Je ne sais pas.

**M. Côté (Longueuil):** Disons que cela peut créer des problèmes, mais comme je l'ai dit, à chaque fois que nous avons un problème ou que nous enconrons certaines difficultés, cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas les contourner. Mais si vous voulez avoir une réponse plus complète pour ce qui est des professionnels, je demanderais à M. Pook de vous donner plus de détails.

**Mr. Pook:** I do not think the White Paper calls for making a valuation of the accounts receivable.

**Mr. Leblanc (Laurier):** They call for the work-in-progress. You do not have to evaluate accounts receivable. You just bill your accounts receivable and there they go. They

[Interpretation]

give information to the population by all means possible. Do you intend to use Information Canada for that purpose?

**Mr. Côté (Longueuil):** No. We have not thought of that. We have our own means at our disposal. Frankly if Information Canada needs somebody to give information to taxpayers, they could use our own equipment, because I think we are even better equipped than they are. I wish to add a qualification, I do not wish to protect what is found in the White Paper, I do not wish to say this or that should be done. The White Paper contains proposals. It is your role to judge whether these proposals are good enough and to make proposals. You know much better than we do about what Canadians think about the proposed reforms and we look forward to the report you will bring in the House.

**Mr. Leblanc (Laurier):** The White Paper contains two main points: The accounting methods would be changed and the current accounts would be subject to income tax. Do you think it would be easy for your Department to evaluate the accounts receivable of a doctor, of a lawyer, of a dentist, of an architect, of an engineer or of an accountant? This evaluation of accounts receivable would create a very complex problem, would it not?

**Mr. Côté (Longueuil):** It may create problems, but each time there is a problem, it does not mean that the law cannot be applied. However if you wish to have a more complete answer about professionals, I will ask Mr. Pook to give you more information.

**Mr. Pook:** Je ne crois pas que le Livre blanc demande une évaluation des travaux en cours.

**Mr. Leblanc (Laurier):** Il n'est pas nécessaire de les évaluer. On n'a qu'à les additionner et on part de cela. Ceci est inclus dans le revenu. Le problème principal se pose dans le cas du